

150 ANS DE LA CORRECTION DE EAUX DU JURA

Allocution

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat

Hagneck, 14 septembre 2017

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Monsieur le Chef de l'Office fédéral de l'environnement,
Monsieur le Président du comité d'organisation,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je suis très honoré de l'invitation qui m'a été faite de prendre la parole à l'occasion de la cérémonie organisée pour les 150 ans de la 1^{ère} correction des eaux du Jura et j'ai le plaisir de vous transmettre les salutations chaleureuses du Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

Nous fêtons aujourd'hui l'adoption de l'arrêté fédéral qui a permis le début du plus grand chantier de l'histoire des constructions hydrauliques. Je tiens à remercier nos ancêtres, ces grands bâtisseurs, qui ont su mettre sur pied une collaboration intercantonale forte et conjuguer leurs efforts pour réaliser ce qui peut être comparé à un travail de titan. Le canton de Fribourg ne peut que se féliciter d'être monté dans la barque pour réaliser ce magnifique projet.

C'est en 1875 qu'ont commencé les travaux de correction du canal de la Broye qui a été inauguré en 1886. Plusieurs autres canaux ont été creusés dans la partie fribourgeoise du Grand Marais : le Grand Canal, celui de la Bibera, ainsi que de plus petits canaux. Les conséquences ont été assurément bénéfiques. La région du Seeland qui était jusque-là un marécage où sévissait la malaria s'est transformée en un immense jardin potager qui nourrit aujourd'hui encore une partie de la Suisse.

Suite à la 1^{ère} correction des eaux du Jura et à l'abaissement du niveau des lacs, une zone humide est apparue le long de la rive sud du lac de Neuchâtel. C'est aujourd'hui la Grande Cariçaie que nous partageons avec nos amis vaudois, bernois et neuchâtelois. La Grande Cariçaie abrite quelque 800 espèces végétales et plus de 10'000 espèces animales. Elle a été inscrite en 1983 à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale et en 1996 dans l'inventaire des sites marécageux d'une beauté particulière d'importance nationale.

Le Grand Marais a connu un développement agricole et économique important grâce aux deux corrections des eaux du Jura. Bien que les canaux historiques aient conservé en grande partie leur fonction d'évacuateur de crue, des inondations ont encore lieu et peuvent avoir des coûts très élevés suite à l'essor de la région. Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la protection contre les crues afin de préserver l'exploitation agricole et les infrastructures. Des études sont donc en cours. Selon les projections actuelles, les travaux pourraient débuter dès 2020.

Il est bien entendu important de commémorer. Mais il est aussi essentiel de poursuivre les efforts de nos prédécesseurs. Le canton de Fribourg a agi en pionnier en instaurant une loi qui prévoit une gestion globale des eaux à l'échelle du bassin versant. La nouvelle politique consiste désormais à prendre en compte toutes les dimensions de l'eau : ressource vitale, facteur de biodiversité, agent énergétique, source de bien-être et de loisirs, mais aussi élément naturel à maîtriser. Pour faire face à la pression démographique, aux changements climatiques ou encore pour préserver nos ressources, les collectivités publiques ont compris que, comme par le passé, l'union des forces fera la différence. Il s'agit maintenant d'anticiper, de planifier, d'agir ensemble pour faire mieux tout en dépensant moins.

Je tiens à remercier Marc Chardonens et Christophe Joerin, présents par nous ce matin, qui ont été les fers de lance de cette loi acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil fribourgeois en décembre 2009.

Je crois en l'intelligence collective. Je crois que c'est ensemble que nous trouverons des solutions judicieuses pour préserver l'environnement et pour garantir à nos enfants l'accès à des ressources suffisantes et de bonne qualité. J'appelle donc de mes vœux une collaboration étroite entre nos différents cantons et la Confédération. Parce que nos lacs et nos cours d'eau ne connaissent pas les frontières cantonales. Parce que nous ne sommes pas des Hercules capables d'abattre seuls des travaux colossaux. Parce que nos ancêtres nous ont montré l'exemple en réalisant la 1^{ère} correction des eaux du Jura.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-François Steiert,
Conseiller d'Etat